



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BOUTIE - CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE.

Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

N° 2022/13

Objet : Economie : Plan de financement du projet d'implantation d'une signalétique sur les zones d'activités intercommunales

Monsieur le Président présente le projet d'implantation d'une signalétique sur les zones d'activités intercommunales.

A ce jour, la plupart des zones ne disposent pas de signalétique ou bien, celle en place est inadaptée et obsolète. Il convient donc de mettre en place de nouveaux supports permettant de faciliter l'accès de nos usagers aux entreprises des zones et de mettre en avant les activités des entreprises. L'objectif du projet est d'implanter 10 nouveaux totems aux entrées des zones, ainsi que des plans et la liste détaillée des entreprises qui s'y trouvent. Enfin, une signalétique sera proposée devant chacune des entreprises pour créer un jalonnement.

Afin de mettre en œuvre ce projet, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil, de déposer une demande d'aide FEADER, en référence à la fiche action n°2 du plan de développement du GAL, au titre du programme Leader 2014/2020 et d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous :

Financeurs	Taux	Montant € H.T.
FEADER / Leader	48,00 %	28.847,04
CCLPA	52,00 %	31.250,96
TOTAL € H.T.	100,00 %	60.098,00

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet d'implantation d'une signalétique sur les zones d'activités intercommunales, pour un montant de 60.098,00 € HT,
- sollicite une subvention la plus haute possible au titre du FEADER, en référence à la fiche action n°2 du plan de développement du GAL, au titre du programme Leader 2014/2020,

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le 10/02/2022

ID : 081-200034056-20220208-D2022_13-DE

SLOW

- autorise Monsieur Le Président à réaliser toutes les démarches œuvre de cette décision,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 10 février 2022.



Le Président
Thierry BARDOU